

SEANCE DU 21 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 21 octobre, le Conseil Municipal de Soudan dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Rosace, sous la présidence de Mr PROUST Didier, Maire.

Date de convocation : 14 octobre 2025.

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : Mrs PROUST Didier, GRELET Jérôme, PERREAU Nicolas, BASTARD Jean-Marc, MINEAU Quentin, Mmes COTILLON Sabrina, GRELET Mireille, ARQUÉ Marie-Camille, PROUST Sophie, GUILLOU Isabelle.

Excusées : Mme CHABROUX Virginie.

Secrétaire de séance : Mr Quentin MINEAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR :

- MAM-ANALYSE DES OFFRES SUITE A LA CONSULTATION DES ENTREPRISES,
- M.A.M-DEMANDE DE SUBVENTIONS,
- POINT SUR LE DOSSIER CONSTRUCTION DE LA HALLE,
- DECISION MODIFICATIVE,
- LOYER LOGEMENT RUE DE L'ECOLE,
- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire ouvre la séance puis le procès-verbal de la réunion du 16 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

DÉLIBÉRATIONS

-2025-10-01: MAM-ANALYSE DES OFFRES SUITE A LA CONSULTATION DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa réunion du 22 juillet avait décidé de lancer la consultation pour la construction de la Maison des Assistants Maternels.

La consultation a été mise en ligne le 1^{er} août sur la plateforme de dématérialisation et publiée le 6 août. La date limite de dépôts des offres était fixée au 25 septembre. 33 dossiers ont été retirés.

- 2 offres reçues pour le lot 1, 4 offres pour le lot 2, 2 offres pour le lot 3, 3 offres pour le lot 4, 5 offres pour le lot 5, 1 offre pour le lot 6, 3 offres pour le lot 7, 8 offres pour le lot 8, 4 offres pour le lot 9, 7 offres pour le lot 10, 7 offres pour le lot 11.

Mr le Maire remercie Mr Loizeleur, maître d'œuvre pour sa présence pour nous présenter l'analyse des offres réalisées. L'ensemble des offres dans sa globalité des « mieux-disants » fait apparaître une baisse par rapport à l'estimatif de 9.81 %.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, retient les offres comme suit :

N°LOT	INTITULE DU LOT	ENTREPRISES RETENUES	MONTANT DE L'OFFRE HT
1	Terrassement-VRD- espaces verts	ERSO-17-	94 759.20 €
2	Gros-œuvre	STPM-79-	107 930.47 €
3	Charpente-bardage bois	LA CHARPENTE THOUARSAISE	26 721.34 €
4	Couverture-zinguerie	CLOCHARD -79-	20 375.95 €
5	Menuiseries ext.- occultations	POUGNAND -79-	32 048.83 €
6	Plâtrerie-isolation	CSI -79-	43 992.88 €
7	Menuiseries intérieures	CSI-79-	35 739.41 €
8	Revêtements souples	DUMUIS -86-	20 817.28 €
9	Peinture-revêtements muraux	DUMUIS-86-	16 472.23 €
10	Chauffage-vent.- plomberie-sanitaire	SEGUIN ET FILS -79-	44 900.67 €
11	Electricité	GAT'EC -GUYONNAUD &AUDEBRAND	34 175.98 €

Les élus autorisent Mr le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

-2025-10-02 : M.A.M-DEMANDE DE SUBVENTIONS

Tout d'abord, Mr le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture des Deux-Sèvres concernant notre demande de DSIL, notre dossier n'a pas été retenu faute d'enveloppe suffisante au titre de la programmation 2025. Toutefois, nous avons la possibilité de renouveler notre demande pour l'année 2026. Après délibération, les élus décident de représenter ce projet pour la programmation 2026.

Ensuite, Mr le Maire propose de solliciter des fonds européens LEADER –volet territorial 2021-2027.

Ce financement d'un montant maximum de 35 000 € pourrait venir en complément de ceux déjà obtenu à savoir :

- Subvention DETR : 206 514 €
- MSA : 20 000 €
- CAF : 78 600 €.

Le Conseil Municipal charge Mr le Maire de déposer la pré-demande pour un montant de 35 000 € afin qu'elle soit étudiée par le Groupement des Acteurs Locaux Niortais-Haut Val de Sèvre.



2025-10-03 :POINT SUR LE DOSSIER CONSTRUCTION DE LA HALLE

Nicolas Perreau informe les élus que le GAL a émis le 7 octobre un avis favorable sur le montant de la subvention LEADER qui s'élève à 71 804.92 €. La convention pourra être signée en décembre après le passage en ICP (Instance de Consultation des partenaires), le 28 novembre. Ces financements viennent s'ajouter à la DETR pour un montant de 119 120 € et à la subvention de la Région Nouvelle Aquitaine pour un montant de 41 677 €.

Nicolas Perreau explique qu'il a sollicité le Cabinet d'architecte SFERI pour une actualisation du coût de l'opération. Il s'élève à 338 500 € HT comprenant l'actualisation des prix de + 5 % et les travaux complémentaires justifiés par les résultats de l'étude de sols pour 41 000 € HT.

Nicolas Perreau explique qu'une subvention de 20 000 € peut-être sollicité au titre du Fonds de Concours « soutien aux investissements communaux » auprès de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre. Le total des subventions serait alors de 252 700 € soit 74.65%.

Ensuite, Nicolas Perreau rajoute qu'il faut prévoir également les travaux de réalisation des voiries et parking, non éligibles aux subventions, pour un montant de 79 200 € HT. Les places de stationnement seront également disponibles pour les clients de la boulangerie et les usagers de la salle de la Rosace. Nicolas Perreau précise que cet investissement peut également dynamiser l'entrée du bourg avec notamment peut-être la pose de casiers pour des produits frais. Mr le Maire précise également que lors d'une réunion à la Préfecture, le Préfet avait insisté sur le développement de circuits courts pour le maintien d'une agriculture de proximité avec des produits locaux de qualité dans le cadre de France Relance.

Mireille Grelet dit ne pas avoir se souvenir de ce rajout lors de la présentation du projet en 2023. Tout comme la piste cyclable subventionnée à 70 %, cette partie avait été dissociée.

Une subvention au niveau départemental au titre des amendes de police peut-être sollicitée dans le cadre de l'aménagement d'équipement améliorant la sécurité des usagers. Sophie Proust s'interroge sur cette subvention qui peut s'appliquer éventuellement sur la voirie et parking et pas sur le reste. Mr le Maire répond que ce type de subvention est fléché vers la sécurité des voiries et aménagements de parkings.

Nicolas Perreau demande aux élus de se prononcer sur la continuité du projet. Les élus se prononcent positivement par 9 voix pour et 1 abstention.

Les élus autorisent Mr le Maire à déposer une demande de subvention au titre des amendes de police avec un coût de travaux estimé à 79 200 €.

Les élus décident également de solliciter le fonds de concours « Soutien aux investissements communaux » pour un montant de 20 000 € et charge Mr le Maire de déposer le dossier correspondant.

2025-10-04: DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal approuve les virements de crédit suivants :

Fonctionnement recettes :

73221- FPIC : + 4045 €

775- Produit cessions immobilières : - 65 000 €



Fonctionnement dépenses :

60632 : Fournitures de petit équipement : +3 796 €

7392221 : FPIC : + 249 €

023 : Virement à la section d'investissement : - 65 000 €

Investissement recettes :

021 : Virement de la section de fonctionnement : - 65 000 €

024 : Produit cessions immobilières : + 65 000.00

Investissement dépenses :

2313/0094 : Constructions chaufferie bois : +200 €

2313/0095 : Constructions MAM : - 200 €

2025-10-05: LOYER LOGEMENT RUE DE L'ECOLE

Le Conseil Municipal fixe le loyer du logement 3 Rue de l'Ecole à 618.34 € par mois à compter du 1er janvier 2026. (+0.87 % selon l'indice de référence des loyers).

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

✓ Mr le Maire rappelle que la commune est toujours à la recherche d'un agent recenseur pour réaliser le recensement de la population et des logements en janvier-février. Les personnes intéressées sont invitées à se présenter au secrétariat.

✓ Mr le Maire donne lecture d'une lettre de demande de stage au secrétariat de mairie dans le cadre de la préparation du Diplôme Universitaire des Métiers Administratifs en Milieu Rural. Après délibération, le Conseil Municipal accepte de recevoir en stage Mme Brigitte Geay du 6 avril au 29 mai 2026.

✓ Mr le Maire informe les élus que nous avons un soudanais Mr Hubert Chaigneau qui aura 100 ans le 26 octobre. Il propose de marquer l'évènement avec une visite à l'EHPAD de Pamproux le 27 octobre à 13h00 avec la remise d'un cadeau. Les élus intéressés participeront à ce moment convivial. Une délégation du Club de l'Amitié sera également présente.

✓ Suite au dernier Conseil Municipal, Mr le Maire informe les élus qu'il participera au Congrès des Maires et sera accompagné de Mr Jérôme Grelet et Bruce Mille le mardi et mercredi. Jean-Paul Viellard y participera également dans le cadre de la remise du label Api Cité. Les frais d'hébergement, de déplacement, seront remboursés aux participants.

✓ Mr le Maire donne lecture du courrier de la mairie de Nanteuil qui nous informe de la tenue du Rallyeton le 6 décembre 2025 avec un arrêt à Soudan comme habituellement. La subvention communale sera remise par un élu lors du passage des participants au Rallyeton et un ravitaillement de boissons chaudes et de gourmandises sera offert. Nicolas Perreau et Jérôme Grelet seront présents pour l'organisation de cette manifestation.

✓ La traditionnelle cérémonie du 11 novembre se déroulera à 11h45 au monument aux morts en présence d'un piquet militaire de l'ENSOA. Plusieurs enfants de CM1 et CM2 scolarisés à Salles liront des poèmes et textes préparés avec leur maître. Le pot de l'amitié clôturera la manifestation à la salle des fêtes.



✓ Comme l'an passé les élus décident d'offrir un colis pour les soudanais résidants en maisons de retraite composé de : un pot de miel communal, le Petit Rapporteur Soudanais, des petits gâteaux de la boulangerie et un produit de toilette. Ils chargent Mireille Grelet de s'en occuper.

Pour les agents, les élus décident de reconduire les chèques cadeaux Kadéos, d'un montant de 100 €.

Pour les bénévoles de la bibliothèque, comme l'an passé un bon d'achat de 50 € à la boulangerie, au restaurant ou à la librairie ambulante sera également offert aux bénévoles de la bibliothèque pour les remercier de leur implication dans le bon fonctionnement de cette structure.

La cérémonie des vœux du Conseil Municipal est fixée au vendredi 9 janvier 2026 à 20H30 à la salle des fêtes.

La cérémonie des vœux au personnel et aux bénévoles de la bibliothèque est fixée au mardi 20 janvier 2026 à 18h30.

L'assemblée délibérante décide également d'offrir la brioche aux aînés de Soudan le mercredi 21 janvier 2026 à 15h00. (Personnes âgées de 70 ans dans l'année 2026 et au-delà)

La journée de Noël avec les enfants de l'école est reconduite avec le passage du Père Noël pour offrir un petit livre à chacun. La date reste à définir avec le maître.

✓ Nicolas Perreau revient sur la dernière réunion où les élus avaient décidé d'acquérir le tivoli de l'ACCA racheté suite au sinistre de juin 2024 et l'avait chargé d'aller négocier avec Quentin Mineau le tarif à 1500 €. Ils précisent que le bureau de l'ACCA maintient son tarif d'origine à 1 700 €. Après vote à mains levées, les élus décident de l'acquérir pour 1700 € par 7 voix et 3 contre.

✓ Mr le Maire fait part aux élus du courrier de Mr Saccard de SOS Entretien qui souhaite installer un Locker Mondial Relay suite aux sollicitations de Soudanais et d'employés des entreprises de notre commune. A ces deux demandes, il a obtenu deux refus au motif que des installations similaires étaient déjà présentes sur le secteur. Le Conseil Municipal appuie cette demande au vu de notre situation géographique et des nombreux emplois sur notre commune par 5 voix pour et 5 abstentions.

✓ Nicolas Perreau informe les élus que suite à l'arrêt de l'activité de poissonnier-primeur de Cédric Ecalles, l'épicerie Solidaire Val viendra au marché à partir du vendredi 24 octobre et proposera des produits locaux.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h10.

NOMS Prénoms	P	E	A	
PROUST Didier	X			Président
MINEAU Quentin	X			Secrétaire
GRELET Mireille	X			
PERREAU Nicolas	X			



GRELET Jérôme	X			
BASTARD Jean-Marc	X			
PROUST Sophie	X			
ARQUÉ Marie-Camille	X			
GUILLOU Isabelle	X			
CHABROUX Virginie		X		
COTILLON Sabrina	X			

